

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND

Séance du 8 novembre 2021

Le 2 novembre 2021, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le lundi 8 novembre à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et un, le 8 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Dimitri BOUVIER, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Didier DE AMORIN, Clément GOELDEL, Stéphane JEANTY, Julien RONDET.

Absents excusés : Éric GIRARDIN qui donne pouvoir à Bernard WEILER
Dominique PATEIRON qui donne pouvoir à Clément GOELDEL
Gaëlle FLOCH qui donne pouvoir à Didier de AMORIN
Paul-Édouard LAROCHE qui donne pouvoir à Estelle COURTEIX
Laurent PATEIRON

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 13

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

31/2021 : Modifications mineures du PLU

32/2021 : Choix du maître d'œuvre pour la traversée de Montchenot

33/2021 : Location d'une salle pour stage de Yoga

Informations diverses :

- *Démission de Laurent Pateiron*
- *Rapport et conclusions du commissaire enquêteur*
- *Points sur les travaux*
- *Concert*
- *Exposition Photos*

Questions diverses

Le maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 4 octobre 2021. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

31/2021 : Modifications mineures du PLU

Le maire explique aux conseillers que la délibération 27/2021 a été soumise aux services de l'Urbanisme de la CUGR. Afin de lever toute ambiguïté il est nécessaire de modifier l'article 2.1.3. « *Implantation par rapport aux limites séparatives dans le secteur Uda* » en raison du manque de cohérence de la rédaction actuelle de cet alinéa.

La nouvelle rédaction de cet article est le suivant :

Dans le secteur Uda :

Les constructions doivent être réalisées :

- Soit sur une limite latérale, la distance à l'autre étant d'au moins 4 mètres
- Soit à une distance d'au moins 4 mètres des limites séparatives

La suite de l'article est reconduite dans son intégralité.

L'autre modification concerne la zone réservée N°1 dont nous avons déjà approuvé la délibération : 14/2021, une zone dite réservée N°1 avait été retenue dans la PLU en vue de la création d'un parking. Cette zone réservée N°1 n'est plus nécessaire puisque la commune est en négociation avec le CHU pour acquérir une parcelle de 1100 m2 dans la zone réservée N°2 pour créer une vingtaine de places de stationnement.

Le maire propose donc au conseil de faire évoluer le PLU en supprimant cette zone réservée N°1 qui permet une densification de l'espace constructible au sein du village et de supprimer la zone N°2 qui n'a plus de raisons d'exister.

La demande de corrections et de modifications seront transmises à la CUGR.

Il est procédé au vote.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

32/2021 : Choix du maître d'œuvre pour la traversée de Montchenot

Le maire demande au conseil de bien vouloir entériner l'avis de la commission des appels d'offres de retenir la société C3i afin d'assurer la maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'embellissement de la traversée de Montchenot.

Il est procédé au vote.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

33/2021 : Location de la salle du 1^{er} étage pour un stage de perfectionnement de Yoga.

À la demande de Mme Julie Thiebeaux, professeur de Yoga, le conseil accepte de louer la salle du 1^{er} étage de la mairie à M. Yannick Maudet pour un stage de perfectionnement de Yoga pour trois week-ends : les 20-21 novembre, 5-6 mars et 14-15 mai, pour un montant de 50 € par week-end soit 150 € au total.

Il est procédé au vote.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

• Démission de M. Laurent Pateiron :

Le maire donne lecture de la lettre de M. Laurent Pateiron qui donne sa démission du conseil municipal. Il explique ne plus pouvoir assumer ces fonctions car il a déménagé dans le Lot, ayant trouvé un emploi en CDI. Le conseil lui souhaite pleine réussite dans son nouvel emploi et le remercie pour tout le travail effectué. Il faudra prévoir de le remplacer au sein du CCAS, lors du prochain conseil.

• Rapport et conclusion du commissaire enquêteur : enquête publique du bassin d'écrêtement SNCF sur le tunnel de Germaine.

Le maire fait part au conseil des conclusions du commissaire enquêteur. Le projet tel que proposé par la SNCF a été acté.

Deux avancées principales sont à retenir :

- La clôture d'enceinte sera mise le long de la voie de circulation intérieure et non sur le sommet du merlon de terre, donc moins visible et pouvant être végétalisée.
- Un circuit sera mis en place pour les poids lourds qui arriveront sur le chantier par le chemin de la Haute Borne et repartiront par le village de Germaine.

Les travaux sont prévus sur deux périodes : mai à octobre 2022 et mai à octobre 2023.

• Point sur les travaux en cours :

- Les travaux de réfection de la toiture de l'église sont terminés.
 - Les containers seront installés entre le 22 et le 26 novembre, et le bungalow sanitaire le 29 novembre.
 - Traversée de Montchenot :
 - à la demande des habitants de la route nationale qui acceptent de céder les terrains frappés d'alignement, il sera fait suite à leur proposition de pouvoir conserver des places de stationnement devant leur domicile.
 - Réunion du 8 novembre avec le cabinet C3I et les différents partenaires (Unesco, PNR, CIP Nord Direction des Routes, DDT risques majeurs, CUGR Direction de l'eau) .
- Compte-rendu de Clément Goedel :

L'état des différents réseaux existants (eaux, électricité, gaz..) a été étudié, des solutions proposées. Le réseau de récupération des eaux pluviales fera l'objet d'une réunion prochaine spécifique avec le service des risques majeurs de la DDT et le Grand Reims, Villers-Allerand Montchenot étant désormais classé zone à risque de glissement de terrains.

L'avant-projet sera présenté le 17 novembre et sera rendu le 24 novembre afin de pouvoir déposer les différents demandes de subventions avant le 30 novembre.

- **Concert Lyrique :**

Le concert réunissant trois choristes et une pianiste aura lieu dimanche 14 novembre à 15h30 en l'église Sainte Agathe. L'autorisation officielle de la paroisse des Sources Vives nous est parvenue. Le pass sanitaire et le port du masque seront obligatoires.

- **Exposition photos :**

L'installation aura lieu vendredi 12 après-midi en mairie et à la bibliothèque, le vernissage a lieu à 18h30 à la Mairie.

- **Co-voiturage sur le CD 26 :**

La communauté urbaine du Grand Reims travaille sur l'installation de « stations » de co-voiturage. L'impasse du Gros Caillou a été retenue comme point de rencontre sur Villers-Allerand. Il s'agit de définir un lieu d'arrêt-dépose minute pour faire se rencontrer l'offre et la demande de co-voiturage. Le projet pourrait voir le jour en 2022. La mairie a demandé l'extension au départ de Montchenot.

- **Contrôle des centres de pressurage et de vinification.**

La CUGR va mettre en place un contrôle et délivrer des autorisations de rejet pour les centres de pressurage et de vinification. Deux sites de pressurage et un de vinification sont recensés sur notre commune.

- **Information de la Communauté Urbaine du Grand Reims sur le projet de résiliation du contrat de concession avec Mars et Citura.**

Le conseil communautaire devra voter le 18 novembre prochain sur un projet d'offre de transports urbains pour Reims et la petite couronne. Il faut également trouver des solutions de transport écologiques et de proximité pour les communes rurales. Actuellement la gestion est trop complexe. Les enjeux sont multiples : réduction empreinte carbone, simplification pour usagers, qualité de service, tarification multimodale.

Le coût de la rupture est à comparer au paiement de la dette actuelle et de la récupération de l'actif.

La fin de la concession pourrait intervenir fin 2023. La CUGR se donne six mois pour étudier une nouvelle organisation.

- **Cérémonie du 11 novembre :**

Rendez-vous le jeudi 11 novembre à 10h45 en mairie. Participation d'une chorale créée pour la circonstance avec lecture de texte par des collégiens. La cérémonie sera suivie d'un pot en mairie.

- **CCAS :**

Voyage à Paris le 10 novembre pour 34 personnes. Visite de l'Arc de Triomphe, repas au carré des Invalides, visite de l'Assemblée Nationale et/ou du Musée de l'Armée.

- **Carte scolaire:**

La Communauté Urbaine du Grand Reims lance une enquête auprès d'un cabinet spécialisé sur les besoins et les manques en matière scolaire afin d'établir un bilan et de redéfinir la carte scolaire. Le maire a demandé à être entendu par le cabinet conseil chargé de rendre ce rapport.

- **Bulletin municipal :**

Le maire au nom de toute l'équipe municipale remercie Estelle Courteix pour l'excellent travail réalisé.

- **Vide Grenier :**

Suite à deux réunions de travail, le CAVAM accepte de prendre en charge l'organisation d'un vide grenier le 22 mai 2022. Stéphane Jeanty assurera l'interface entre la mairie et le Cavam.

- **Travaux forestiers :**

Certains travaux d'abattage et de débardage ont été interrompus en raison des sols détremés. Ils reprendront en période de gel ou au printemps.

- **Décoration de Noël :**

L'installation des illuminations et décorations de Noël est prévu le samedi 4 et dimanche 5 décembre. L'allumage officiel se fera le 5 décembre à 17 h.

QUESTIONS DIVERSES

- Livraison et plantation des arbustes et des haies pour les Jardins Participatifs le mercredi 10 novembre après midi et plantation le 11 novembre.
- Réunion d'information pour un atelier Informatique le vendredi 19 novembre à 17h30 en mairie

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 6 décembre à 20h30.

Le premier conseil de 2022 pourra être programmé le lundi 10 janvier et la cérémonie des vœux le vendredi 14 janvier.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22h20.